AG Comité Régional à Valentigney

08/11/2026

Débat de 11h15 à 12h30

Les questions concernant ALTO et ADAGIO

Un constat est fait sur la complexité d'Adagio pour créer les compétitions.

Le comité régional a mis en place depuis 2011 un système de gestion des stages puis des compétitions. L'adaptation de 2025 avec ALTO a singulièrement simplifié les choses.

La vitesse d'avancement de la fédération a fait que le Comité Régional se retrouve un peu en « Porte à faux » vis à vis des évolutions nationales.

Il faudra s'habituer à de nouvelles formes de préparation des stages fédéraux (juges…) et pour les compétitions « qualificatives aux nationaux.

Tous les concours nationaux doivent être sur ADAGIO, pour les régionaux que les compétitions par équipe sur adagio (pas encore défini)

Idem pour les formations niveau fédéral sur ADAGIO , les autres sur ALTO

Il est abordé aussi la difficulté de créer certaines manifestations sur ALTO. Il est répondu que cela peut être étudié mais qu'il est possible aussi d'utiliser les « capacités » d'ADAGIO. (Remarque : une piste de solution a été évoquée lors de l'apéritif – vive les apéro – et il semble que la solution technique qui doit être validée par le CD concerné).

Formation des dirigeants

Il est demandé que l'historique et le projet éducatif soit plus évoqué en UFF (Unité de formation fédérale). De même un constat est fait sur la méconnaissance de l'existence du « GPS - Groupe pour une proposition de sens ».

Il est rappelé que dans le cadre du module « Connaissance de la FSCF » les questions de l'histoire, des valeurs et du projet éducatif sont chaque fois évoquées.

Il est précisé que la formation des dirigeants associatifs aborde aussi cette question. Les participants sont incités à participer à cette formation en distanciel (à partir de janvier pour les associations).

Gestes qui sauvent

Une personne, largement soutenue par le reste de l'assemblée, proteste à propos de l'obligation de formation aux gestes qui sauvent pour l'ensemble des juges. Cette réglementation semble disproportionnée lors des compétitions de gymnastique par rapport à d'autres disciplines.

Il est rappelé que cette obligation et réglementaire depuis quelques années et que nous ne pouvons pas déroger. Le représentant de la fédération a signalé qu'il pouvait-être possible de faire remonter ces remarques sans espoirs d'une modification ou adaptation de la loi.

Licences « Dirigeants » et « Loisirs »

Une participante s'est étonnée de la différence de prix des licences « Dirigeants » et « Loisirs » arguant du fait que les licences « Loisirs » sont souvent liées à des pratiques de « consommation » contrairement aux dirigeants qui, par ailleurs, deviennent difficiles à trouver.

Denis VEYRET (Représentant la Fédération) explique que c'est effectivement un débat qui n'est pas récent à la fédération. Il précise que, souvent, ces licences sont financées par les associations (et non les licenciés) et qu'il y a aussi une offre de service pour les dirigeants (formation…).

A propos de l'offre de service, il insiste sur la nécessité de proposer aux différents niveaux d'instance une offre de services adaptés et que non seulement il faut entendre les territoires mais aussi travailler à la complémentarité de chacun. Il trouve important que les présidents de CD soient dans le bureau régional (Cas du Comité Régional). Il aborde aussi la nécessité de rechercher d'autre associations.

Marc LÉCHENNE, à ce propos, précise qu'une réflexion se met en place sur la répartition dans le montant des licences entre les parts des CD et de la région afin de favoriser au mieux cette offre de service et les complémentarités région-CD. Les variations possibles dans cette part (actuellement 60 % CD et 40 % région) peuvent avoir une influence budgétaire importante et faciliter les complémentarités (salariés) à venir.

Une remarque est faite sur le moindre niveau des licences cette année par rapport à la même époque l'an dernier. Il faut étudier cela en tenant compte du fait que, cette année, les licences sont plus longues à faire car il faut mettre les photos pour les licences AC.

Subventions ANS et PSF

Une participante évoque un dossier refusé et s'en étonne. Il lui est précisé que le CD concerné propose des ateliers de rédaction des projets qui sont la plupart du temps acceptés ensuite. En cas de difficulté sur les CD, le comité régional peut apporter son aide.

Il est rappelé que 50 % du PSF (700 000 euros environ) accordé à la fédération doit aller aux associations. Il faut donc mobiliser et soutenir au maximum les associations.